

CHAPITRE XIV **TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES** SAISON 2017/2018

XIV.1. TARIFS

Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur

XIV.1.1.

3 feuilles de match (en 4 exemplaires carbone)	5,30
10 feuilles de placement	5.80
Jeu d'étiquettes adresses resp. de club	6.75

XIV.2. FRAIS DIVERS

XIV.2.1. RELATIFS AUX ENGAGEMENTS (Redevance payable à l'engagement)

Une équipe Prénationale (VII.3.2.)	240 €
Une équipe en championnat régional (VII.3.2.)	215 €
Une équipe en champ. rég. Jeunes (VIII.3.2.)	voir CSR
Une équipe aux interdépart. Jeunes (VIII.3.2.)	voir C.O
Une équipe en Coupe de Bretagne (IX.3.2.) à l'engagement senior	15.00 €
Jeunes	12.00 €

XIV.2.2. RELATIFS A L'ARBITRAGE

Indemnité par équipe et par Arbitre, payable directement à chaque arbitre

Divisions	1 ^{er} Arbitre	2nd Arbitre	Marqueur
PréNationale Masc	Indemn Nat3 – 5€	Indemn Nat3 – 5€	7 €
PréNationale Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Régionale Masc & Fem	Indemn Nat3 – 5€	NC	7 €
Saison 2016/2017	27 – 5 = 22 €	27 – 5 = 22 €	7 €

Payable à l'engagement

Participation aux frais de déplacement des arbitres	
en championnat Prénationale Masculine	675.00 €
en championnat Prénationale Féminine	
et en championnat Régional	340.00 €
Une équipe en championnat régional Jeunes (VI.6.3.)	voir C.O
Une équipe aux épreuves interdépartementales (VI.6.3.)	voir C.O

XIV.2.3. RELATIFS AUX REPORTS DE MATCH

Demande de modification de date ou de lieu après les dates limites (VII.5.2.1.)	20.00
Demande de modification d'horaire après les dates limites (VII.5.2.1)	10.00
Modification de date, d'horaire ou de lieu non conforme	55.00
+ frais de déplacement de l'arbitre	

XIV.2.4.	<u>RELATIFS AUX RECLAMATIONS</u>	
	Droit de contestation après réclamation sur feuille de match (IV.4.).....	15.00
	Frais de dossier pour examen de litige ou réclamation par commission autre que CSR. (IV.4.).....	80.00
	Amende intervention C.R.S.R.	60.00
XIV.2.5.	<u>RELATIFS au Centre Régional Entraînement et Formation</u>	
	Inscription BEF5	100.00 €
	Inscription BEF4	170.00 €
	Inscription Recyclage ER/inf ^o aux entraîneurs	35.00 €
	Inscription ER Beach	90.00 €
	Stagiaires	3 jours/85€ - 4 jours/105€

XIV.3. INDEMNITES

Indemnité kilométrique suivant tarif fédéral (base de calcul des frais de déplacement pour un véhicule)	0.30 €
Indemnité du marqueur (prise en charge par les 2 équipes pour moitié chacune) (IV.3.).....	14,00€

XIV.4. AMENDES

XIV.4.1. CONCERNANT LES ARBITRES

XIV.4.1.1	<u>Pour absence d'un arbitre de couverture : amende réclamée au club qu'il représente</u>	
	Absence justifiée ou non, et remplacement non prévu	53,00 €
	Au-delà de 3 absences pour le même club	70,00 €
	<u>Pour absence d'un arbitre aux finales excellence</u>	53.00€
	<u>Pour absence d'un arbitre individuel</u>	
	Absence non justifiée, remplacement non prévu	35,00 €

XIV.4.1.2. Pour retard, amende due par l'arbitre, déduite de l'indemnité

Retard justifié, arbitrage totalement assuré	2,25
Retard justifié, arbitrage partiellement assuré	4,50
Retard justifié, arbitrage non assuré	9,00
Retard non justifié, arbitrage totalement assuré	3,00
Retard non justifié, arbitrage partiellement assuré	6.50
Retard non justifié, arbitrage non assuré	30.00

XIV.4.1.3. Pour faute technique d'arbitrage (match à rejouer) remboursement de l'indemnité d'arbitrage

XIV.4.2. CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX EPREUVES

Présentation tardive d'une demande d'engagement (VII.3.2.)	9.50
Non respect des obligations sportives (VII.4.)	50,00
Non respect des obligations d'arbitrages (VI.2.2.et VII.5.)	50,00
Règlement tardif des dettes relatives aux péréquations (X.4.)	10%de la dette

XIV.4.3. CONCERNANT LA PARTICIPATION A UNE RENCONTRE

Défaut des terrains ou installations (III.5., VII.7.4., VIII.5.4., IX.5.4.)	9,00
Retard dans la mise en place des matériels (III.5.)	2.25

Licence non présentée (V.1.1.3.).....	3.50
ou 9,00€ maxi par Feuille de match	

	Senior	Jeunes
Forfait 1° cas (XI.2.2.1.) pas déclaré en temps utile	35.00	25.00
Forfait 2° cas (XI.2.2.2.) déclaré en temps utile	26.00	15.00
Forfait 3° cas (XI.2.2.3.) général en cours de saison	136.00	
Forfait 4° cas (XI.2.2.4.) général avant 1 ^{ère} rencontre	75.00	30.00
Troisième forfait non justifié pour le club ((XI.2.1.4)	136.00	75.00
Forfait en interdépartementaux Jeunes	10.00	
Forfait en Finales Régionales	50.00	
Forfait match de barrage/de classement	50.00	

Feuille de match mal tenue (faute majeur) (IV.5.).....

De 1 à 3 feuilles	10.00/par feuille
4 et plus	20.00/par feuille

Feuille de match non postée selon prescription

(VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.) :

Amende par jour de retard	1 ^{er} au 7 ^{ème} jour	6,75
	8 ^{ème} jour à 1 mois	48 (forfait)
	1 mois et plus	110.00 (forfait)
Renouvellement de retard	1 ^{er} au 7 ^{ème} jour	13.50
	8 ^{ème} jour à 1 mois	95.00(forfait)
	1 mois et plus	200.00(forfait)
même tarif si le retard devait se renouveler.		

Résultats non saisis sur Internet selon prescription:

(VII.6.4., VIII.5.4., IX.5.4.):

1° faute.....	13,25
2° faute.....	27.00
3° faute.....	33.00
Retard dans la transmission des documents (XII.2.6.1.)	17.00
Non transmission des documents (XII.2.6.1.)	35.00

XIV.4.4. CONCERNANT LES ASSEMBLEES GENERALES LBVB

Frais d'organisation d'Assemblée Générale	133.00
---	--------

XIV.4.5. CONCERNANT LES RETARDS DE PAIEMENT

Règlement tardif des dettes relatives aux engagements souscrit auprès de la Ligue
1 % de la dette par mois de retard